

Département de la Haute-Corse

**Extrait du Procès-Verbal
des délibérations du 19 juin 2025
DEL-2025-44**

Nombre :

- * de conseillers en exercice : 68
- * de Présents : 38
- * de Représentés : 4
- * de Votants : 42 Pour : 42 Contre : 0 Absentions : 0

Etaient présents : M. André AGOSTINI, M. Dominique ALBERTINI, M. Jean-Claude ALBERTINI, M. Jean-Philippe ALESSANDRI, M. Jean-Charles ANGELINI, Mme Nathalie ANGELINI, Mme Michèle ANATOMARCHI, M. François BERNARDI, M. Benoît BRUZI, M. Gérard CASANOVA, M. Yannick CASTELLI, Mme Marie-Angele DESIDERI, Mme Claudine DEYBER, M. Paul-Jean EMANUELLI, Mme Marie-Jeanne FEDI, M. Marcel FERRARI, M. Marc Marie FILIPPI, M. Jean-Etienne FRISONI, Mme GANDOIN Sylviane, M. Vital GERONIMI, M. Paul-Louis GIANNECCHINI, M. Etienne GIUDICELLI, Mme Marguerite HOURTOLOU, M. JULIEN Justin, M. Sébastien LAURELLI, Mme Maryline LEPORATI, M. Pierre ORSINI, M. Lionel PASQUALINI, M. Joseph PASTINI, M. Pierre Pascal PIACENTINI, Mme. Stella PIERI, M. Toussaint PIERI, M. Antoine POLI, Mme Marie-Odile ROSSI, Mme Marie-Christine SCOGNAMIGLIO, M. Pierre-Ange SENCY, Mme. Patricia SOULLARD, M. Fernand VINCENTELLI.

Absents représentés : M. Paul BATTESTI, Mme. Valérie FERRANDI, M. Pierre-Paul HERNANDEZ, Mme Christiane MARIOTTI.

Absents : Mme Emilie ALBERTINI, M. Grégory BIAGGI, M. Pascal BIAGGI, Mme Françoise CAMPANA, M. Jean-Joseph CANTELLI, M. Dominique FABRE, M. Balthazar FEDERICI, M. Toussaint FILIPPINI, M. Jean-Marc FRANCESCHI, M. Alexandre GAMBOTTI, M. René GATTACCECA, M. Charles GIACOMI, Mme Alix GIOVANNONI, M. Paul INNONCENZI, Mme Laurence LEONI MAZIERE, M. Jean-François MATTEI, M. Joseph MATTEI, M. Nicolas MAZZONI, M. Dominique MITRIDATI, M. Enzo OTTOLENGHI, M. Etienne RAFFALLI, M. Antoine François RODOLPHI, M. Pascal SARTI, M. Ange STRAFORELLI, M. Félix TAMBINI, M. Jean-Sauveur VALLESI.

OBJET : Tricentenaire de la naissance de Pascal PAOLI : Création et mise en œuvre d'un événement mémoriel et patrimonial relatif au "Babbu di a Patria" sis au couvent Saint-Antoine de Casabianca- Demande de subvention et plan de financement.

NOTA – Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché le 20 juin 2025 et que la convocation du Conseil avait été faite le 12 juin 2025. L'an deux mille vingt-cinq, le 19 juin à dix-sept heures trente, le Conseil de la Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Communauté de Communes de Castagniccia-Casinca sis à Vescovato – 20215, Petraolo, sous la présidence de Antoine POLI.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection du secrétaire pris au sein du Conseil, M. Benoît BRUZI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA CASTAGNICCIA-CASINCA

Département de la Haute-Corse

L’empreinte laissée en Castagniccia-Casinca par Pasquale Paoli est profonde et durable. En témoignent, par exemple, les nombreuses étapes du parcours immersif de la “Strada Paolina”, itinéraire historique, pédagogique et touristique développé par la Collectivité de Corse via une application smartphone.

Cet héritage mémoriel et patrimonial attractif constitue d’ailleurs l’un des piliers majeurs sur lequel s’appuie la démarche de labellisation “Pays d’art et d’histoire” engagée par la Communauté de communes et considérée comme l’un des moteurs du développement, en particulier pour ses communes membres de l’intérieur. Dans ce cadre, les élus portant ce projet de territoire comme les agents qui en ont la charge ont évoqué à plusieurs reprises, et notamment au sein de la commission “Patrimoine” qui a rendu plusieurs avis favorables à ce sujet, la possibilité d’organiser des actions autour de l’épopée paoliste.

Parmi les nombreux sites et épisodes qui sont liés à celle-ci – et si l’on excepte l’emblématique couvent d’Orezza, à Piedicroce, dont l’état actuel rend périlleuse *in situ* toute opération d’animation ou de valorisation – ce sont les ruines consolidées d’un autre couvent prestigieux, celui de Saint-Antoine, à Casabianca, qui apparaissent les plus pertinentes afin d’y positionner une manifestation d’ampleur.

Parallèlement à ces réflexions, la Communauté de communes a adhéré au projet “Paoli 2025”, visant à organiser les commémorations du tricentenaire de la naissance du “*Babbu di a Patria*”. Elle a aussi intégré le comité de pilotage, créé par la délibération n° 24/021 AC de l’Assemblée de Corse en date du 1^{er} mars 2024, afin de porter ces opérations tout au long de l’année 2025.

Concrètement, il s’agit de proposer une série d’animations de grande qualité d’un point de vue historique, culturel et artistique (tables rondes de chercheurs ; spectacle musical et théâtral ; projections...) à positionner au couvent de Casabianca. L’endroit, du fait de son accessibilité et de sa visibilité comme des vestiges encore évocateurs qu’il abrite, a été retenu pour y entreprendre, grâce à la collaboration acquise de la commune qui est propriétaire des lieux, lesdites actions d’ampleur à la hauteur de la charge symbolique que le site détient.

L’objectif est d’y rappeler les événements historiques fondateurs liés à la désignation de Pascal Paoli comme général de la nation à la mi-juillet 1755 mais aussi toutes les innovations institutionnelles et démocratiques ultérieures qui en découlent. L’idée étant de pérenniser ensuite ce rendez-vous et d’en faire, au-delà des commémorations dudit tricentenaire, l’un des marqueurs forts de la démarche de labélisation “Pays d’art & d’histoire”.

L’estimation du coût de cet événement mémoriel et patrimonial s’élève à : **12 000 € HT**.

Afin d’assurer son financement à 80%, le Président propose de solliciter conjointement la direction du patrimoine de la Collectivité de Corse au titre du chapitre 6 de son règlement des aides relatif à la valorisation du patrimoine ainsi que le comité de massif via son règlement des aides relatif au patrimoine (axe 3 – thématique 3.2) selon le plan de financement suivant :

Financeurs	Taux (%)	Montant HT
Comité de massif de Corse « Axe 3, thématique 3.2 : Patrimoine » du règlement des aides	40%	4 800 €
Collectivité de Corse – Direction du patrimoine « Mesures en faveur de la valorisation du patrimoine » du règlement des aides	40%	4 800 €
Communauté de communes Autofinancement	20%	2 400 €
TOTAL	100%	12 000 €

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA CASTAGNICCIA-CASINCA**

Département de la Haute-Corse

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU les statuts de la Communauté de communes de la Castagniccia-Casinca.

Considérant l'adhésion de la communauté de communes au projet « PAOLI 2025 », sa participation au comité de pilotage dudit projet mis place par la Collectivité de Corse ainsi que les avis favorables rendus à ces sujets par les commissions « Patrimoine » en date du 23 octobre 2024 et du 26 mars 2025.

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré

DECIDE

- **D'approuver** la création et la mise en œuvre d'un événement mémoriel et patrimonial relatif au « *Babbu di a Patria* » sis au couvent Saint-Antoine de Casabianca ainsi que son plan de financement.
- **D'autoriser** et de **mandater** le Président à entreprendre et à mener toute démarche pour l'obtention du financement de l'opération ainsi que pour son bon déroulement ;
- **D'inscrire** les crédits nécessaires au budget de la collectivité aux article et chapitre prévus à cet effet.

Fait et délibéré à Vescovato les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme au registre,

Le Président.



Antoine POLI